- Industrie et services nautiques

Formateur Permis Plaisance

CQP

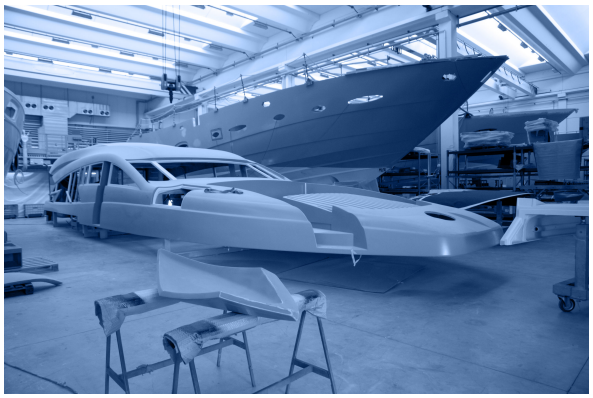

Missions

Le Formateur Permis Plaisance doit :
- Identifier et maitriser les manoeuvres et techniques de navigation requises dans le programme du permis plaisance
- Identifier les contenus et maitriser les règles de sécurité et les dispositifs règlementaires relatifs à l'enseignement des permis plaisance
- Mobiliser les techniques de pédagogie générale et appliquée à l'enseignement des permis plaisance
- Acquérir le diplôme requis dans l'arrêté du 28 septembre 2007, relatif à l'enseignement du permis plaisance

Activités

- Être capable d'assurer seul à bord un parcours côtier de jour de 8 à 10 milles, incluant la préparation de la navigation et du bateau, l'utilisation de balisage, le respect des règles de route et de barre, la capacité à se positionner, l'utilisation de la carte marine en pilotage côtier et l'utilisation de calculs simples des marées.
- Être capable d'assurer seul à bord un parcours côtier de nuit de 4 à 5 milles incluant la sortie d'un port, l'identification du balisage de nuit, l'identification des navires de nuit et l'entrée d'un port.
- Être capable d'assurer seul à bord un parcours fluvial de jour de 8 à 10 Km, incluant la préparation de la navigation et du bateau, l'utilisation de balisage, le respect des règles de circulation, le passage d'une écluse, les manoeuvres avec un fort courant, l'utilisation de la carte fluviale.
- Être capable de réaliser l'ensemble des manoeuvres du référentiel de formation du permis plaisance (objectifs 9 à 18)
- Être capable de faire face aux imprévus et d'utiliser pratiquement la VHF en phonie et en ASN

Métiers liés

- Devenez moniteur
- Formateur indépendant

CERTIFICATEURS

FIN - Federation des industries nautiques
Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de la branche de la navigation de plaisance - Fédération des industries nautiques

CONVENTION COLLECTIVE

3236 Convention collective nationale de l'industrie et des services nautiques

PUBLIC(S)

- Salarié(e)s
- Publics éligible au contrat de professionnalisation

ACCÈS

- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- Par expérience (VAE)

- Gérant de bateau école